



COMMUNE DES CONTAMINES MONTJOIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2
Absents excusés : 3
Absents : 3
Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE VINGT-CINQ SEPTEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 19 SEPTEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, Mme Gaëlle BLANCHARD, M. Michel BELIN, M. Michel BOUVARD, M. Bertrand DOLIGEZ, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Florian GIBIER (donne pouvoir à François BARBIER), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET, Mme Peggy LE BRUCHEC.

OBJET : VALIDATION DES ACTIONS EN MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNE DES CONTAMINES-MONTJOIE – CONTRAT DEPARTEMENTAL HAUTE SAVOIE NATURE DU PAYS DU MONT BLANC DEL2025-111

Rapporteur : François BARBIER

La protection des milieux naturels, des sites et des paysages est une compétence départementale, bénéficiant d'un outil financier pour sa mise en œuvre : la taxe d'aménagement.

La Haute-Savoie présente une richesse naturelle spécifique, parmi les plus importantes de France (diversité des habitats et des espèces et présence d'habitats et espèces rares et menacés). Cependant, les pressions exercées sur cette richesse sont particulièrement importantes (urbanisation, intensification agricole, fréquentation, changement climatique ...).

Dans ce cadre, le Conseil départemental de la Haute-Savoie (CD74) a engagé une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS) qui s'est traduite par l'élaboration d'un premier Schéma départemental des ENS (SDENS) 2008-2016, puis d'un deuxième sur la période 2016-2022. Ce SDENS a permis de structurer et d'amplifier la gestion des espaces naturels sensibles sur le département, notamment sur les rivières et les alpages (milieux sur lesquels le CD74 était historiquement impliqué).

Ce dernier a souhaité pérenniser ce programme sur la période 2025-2028 avec de nouvelles modalités délibérées le 12 décembre 2022 et 3 orientations majeures :

- la conservation et la gestion des espaces naturels et semi-naturels qui contribuent à la préservation de la ressource en eau au sein du grand cycle de l'eau ;
- l'inscription sur le long terme de la conservation des espaces naturels ;
- l'éducation au respect de la nature et à l'adoption des bons comportements en espaces naturels et semi-naturels qui doit être redynamisée.

La Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc (CCPMB) a souhaité dès 2017 initier une démarche de contractualisation avec le Département autour de la préservation et la gestion de ses espaces naturels. Cela s'est traduit par la signature d'un Contrat de territoire espaces naturels sensibles (ENS) sur la période 2019-2024.

Celui-ci étant arrivé à échéance, un nouveau Contrat départemental Haute-Savoie Nature est proposé pour la période 2025-2028.

Objectifs du Contrat

La cible du Contrat départemental Haute-Savoie Nature Pays du Mont-Blanc est de définir puis de mettre en œuvre une politique globale de préservation et de valorisation du patrimoine naturel à une échelle pertinente.

Le territoire présente de nombreux intérêts environnementaux. Certains espaces font l'objet d'une reconnaissance officielle avec une réglementation appliquée et des mesures spécifiques de gestion. Cependant, l'absence de gestion de différents autres espaces naturels, leur sur-fréquentation mais aussi le changement climatique peuvent engendrer une perte de biodiversité ou de fonctionnalité dans les interactions entre écosystèmes.

Les enjeux identifiés pour le premier Contrat restent valables pour celui-ci et sont les suivants :

- La fonctionnalité des espaces naturels d'intérêts écologiques majeurs / réservoirs de biodiversité ;
- La maîtrise de la pression anthropique sur les milieux naturels et les espèces ;
- Le rôle pédagogique des espaces naturels de proximité.

A partir de ces 3 enjeux, 4 axes stratégiques (objectifs) ont été retenus et poursuivis par ce nouveau Contrat :

1. Porter / soutenir la gestion (et la gouvernance) des **réservoirs de biodiversité** et des **corridors écologiques** ;
2. Valoriser les **fonctions agricoles et forestières** (sociale, économique, écologique et paysagère) auprès de tous les publics. Soutenir les pratiques respectueuses de la biodiversité écologique et des paysages ;
3. **Concilier les usages** (économiques/loisirs, ressources) et les fonctions (de production, de cadre de vie, de support de biodiversité) de l'espace ;
4. Améliorer la visibilité et la lisibilité de la valeur (écologique et paysagère) des réservoirs de biodiversité et des espaces de « nature ordinaire » ; et informer sur les **pratiques respectueuses de ces milieux** auprès de tous types de publics (loisirs, découverte), des usagers et résidents (économie, cadre de vie et sport performance).

Ils ont été déclinés en 38 opérations regroupées en 13 fiches actions à mettre en œuvre sur une période de 3 ans : 2025-2028.

Périmètre

La Communauté de communes du Pays du Mont-Blanc, en cohérence avec ses politiques et autres démarches territoriales engagées, souhaite mettre en œuvre un Contrat départemental Haute-Savoie Nature sur son territoire géographique, à l'échelle des 10 communes qui la composent : Combloux, les Contamines-Montjoie, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais-les-Bains et Sallanches.

Contenu du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Mont-Blanc

- Le document contractuel ;
- Les 13 fiches-actions suivantes, déclinées en 38 opérations comprenant 73 projets :
FA 0. Animation du Contrat départemental Haute-Savoie Nature
FA 1. Réalisation de plans de gestion des sites
FA 2. Préservation des vergers
FA 3. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE)
FA 4. Amélioration des corridors écologiques
FA 5. Protection des espèces emblématiques
FA 6. Sauvegarde des zones humides
FA 7. Renforcement de la qualité des cours d'eau
FA 8. Sensibiliser aux enjeux de la forêt
FA 9. Stratégie pastorale
FA 10. Adaptation de l'agriculture aux enjeux de biodiversité et du changement climatique
FA 11. Acquisition du foncier
FA 12. Conciliation des usages
FA 13. Aménagement des sites
- Le plan de financement des opérations par maîtrise d'ouvrage, décliné sur 3 ans.

Récapitulatif des actions à financer par la commune des Contamines-Montjoie dans le cadre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Pays du Mont-Blanc :

En investissement :

PLAN DE FINANCEMENT - INVESTISSEMENT									
Fiche action		Op.	Projet	Montant indicatif HT actions	CD74		Autre financeur	MO	
					% indicatif	Montant indicatif HT		% indicatif	Montant indicatif HT
9	Stratégie pastorale	9.4	Conservation architecturale - Les Besoens	400 000 €	60 %	160 000 €	-	40 %	240 000 €
			Conservation architecturale - Les Cavets	200 000 €	60 %	80 000 €	-	40 %	120 000 €
Total				600 000 €		240 000 €			360 000 €

Il est rappelé que chaque opération (pouvant être regroupée avec d'autres) doit faire l'objet d'une délibération spécifique par la commune des Contamines-Montjoie pour le dépôt de demande de subvention auprès du Conseil départemental. Les taux affichés ne sont qu'indicatifs et correspondent aux taux en vigueur à la date de la signature du contrat. Ils peuvent être soumis à évolution en fonction des décisions de l'Assemblée départementale et de la mobilisation d'autres co-financeurs (Agence de l'Eau, Région, Europe, etc.).

Des actions sans maître d'ouvrage défini ont également été inscrites dans le contrat. La commune des Contamines-Montjoie pourra ainsi, selon les opportunités rencontrées, mener des actions relevant des projets suivants, dans l'enveloppe impartie et sous réserve de validation par les membres du comité de territoire :

PLAN DE FINANCEMENT - INVESTISSEMENT									
Fiche action		Op.	Projet	Montant indicatif HT actions	CD74		Autre financeur	MO	
					% indicatif	Montant indicatif HT		% indicatif	Montant indicatif HT
9	Stratégie pastorale	9.1	Reconquête : débroussaillage d'alpages communaux	70 000 €	40%	28 000 €	-	60%	42 000 €
		9.2	Alimentation en eau alpages communaux	300 000 €	60%	180 000 €	-	40%	120 000 €
		9.5	Installation de toilettes sèches publiques en alpage	200 000 €	40%	80 000 €	-	60%	120 000 €
11	Acquisition du foncier	11.2	Contribution au Conservatoire des terres agro-pastorales de Haute-Savoie	45 000 €	40%	18 000 €	-	60%	27 000 €
		11.3	Acquisition de terrains naturels	150 000 €	40%	60 000 €	-	60%	90 000 €
Total				765 000 €		366 000 €			399 000 €

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CD-2022-188 du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, en date du 12 décembre 2022, concernant le prolongement du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2016-2022 comme cadre de la stratégie globale et MODIFIANT le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles concernant la durée des contrats des sites labellisés au titre des ENS et celle des contrats départementaux Haute-Savoie Nature fixée à 3 ans pour les nouveaux contrats, des taux d'intervention et des modalités d'animation desdits contrats ; concernant l'adoption des priorités d'intervention et les taux de subvention du Conseil Départemental applicables aux projets des collectivités, intercommunalités et autres associations pour la période 2025-2028,

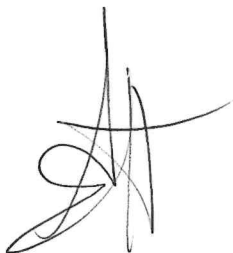
Considérant l'avis favorable du comité de territoire (COTERR) sur le programme d'actions finalisé, en date du 4 juillet 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **DE S'ENGAGER** à porter les 2 projets décrits précédemment, en tant que maître d'ouvrage du présent Contrat sur la période 2025-2028, sous réserve du retour d'instruction du dossier et des taux de subvention alloués par le Département et les autres co-financeurs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Pays du Mont-Blanc une fois la validation en instances départementales de ce dernier effectuée ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le financement du Conseil départemental de la Haute-Savoie ainsi que d'autres co-financeurs pour les 2 projets que la commune des Contamines-Montjoie s'est engagée à porter dans le plan de financement ;
- **DE PREVOIR** les crédits correspondants au budget de la commune des Contamines-Montjoie pour assurer la mise en œuvre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature du Pays du Mont-Blanc sur la période 2025-2028.

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le secrétaire de séance,



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 25 septembre 2025
Le Maire,
François BARBIER



Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le



ID : 074-217400852-20250925-DEL2025111-DE